

# Cellule d'aide à la résolution des situations psychosociales complexes (2019)

Conseil local en  
santé mentale

## Axe stratégique du CLS

La santé mentale

## Public cible

Personnes en situation complexes

## Période

En continu

## Territoire

Poitiers

## Budget

Non évalué

## Partenaires

Centre hospitalier Henri Laborit  
Bailleurs sociaux (EKIDOM, Habitat de la Vienne, Immobilière Atlantic Aménagement)  
Croix-Rouge Française  
CCAS  
DDCS  
Département  
Itinéraire santé  
UNAFAM

## Contexte et analyse du besoin

Les partenaires du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Poitiers ont constaté un besoin de coordination des parties prenantes locales dans certaines situations psychosociales complexes. Dans ce cadre, les partenaires ont co-construit une Cellule d'aide à la résolution des situations psycho-sociales complexes. Elle a pour but la coordination pluri-partenaire et plurisectorielle des opérateurs locaux pour des situations d'une particulière complexité, qui peuvent mettre en échec la personne et les acteurs sanitaires et sociaux en raison de problématiques multifonctionnelles sanitaires, médico-sociale et sociale.

## Objectifs

- ⇒ Colliger les évaluations pluridisciplinaires déjà réalisées
- ⇒ Analyser les problématiques et la complexité de la situation
- ⇒ Proposer un plan d'action qui apporte des solutions aux problématiques sociales et sanitaires (psychiatriques) de la situation

Cette démarche est pertinente lorsqu'un seul acteur ne peut agir sur les problématiques : chaque acteur doit agir pour sa part de façon coordonnée.

## Modalités de l'intervention

La saisine est possible après un premier échange téléphonique ou mail entre la personne qui souhaite saisir et le coordinateur de la cellule afin de s'assurer que la situation entre bien dans les critères de la cellule.

En fonction des situations, 2 niveaux peuvent être activés :

- Niveau 1 : Des réponses sont proposées au demandeur par un ou des membres permanents de la cellule après consultation coordonnée par le coordinateur par téléphone et par email mais sans la nécessité d'attendre la rencontre physique des membres
  - Niveau 2 : Les membres de la cellule se réunissent : un plan d'action est proposé au demandeur et à la personne concernée à l'issue d'une réunion régulière de concertation
- Des membres permanents sont désignés nominativement par convention et se réunissent tous les 2 mois (selon un calendrier établi annuellement) autour des situations ayant fait l'objet d'une saisine.

Le règlement intérieur de la cellule établit le cadre réglementaire, déontologique et éthique du secret partagé.

## Indicateurs d'évaluation

- ⇒ Indicateurs d'activité: nombre, typologie des situations traitées
- ⇒ Indicateurs de processus: qualité des demandeurs, rythmes et durée des rencontres, nombre et nature des participants
- ⇒ Indicateurs de résultat: résolution des situations
- ⇒ Analyse qualitatives des facteurs de réussites et des freins

Direction qui porte l'action : Action sociale Santé—CCAS de Poitiers

Référent : Véronique BOUNAUD - veronique.bounaud@poitiers.fr